



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 1/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

À : **Monsieur le Sous-Préfet**
Sous-préfecture de Forcalquier
Place Martial Sicard
BP 32
04300 Forcalquier

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2015 DE MONTFURON AVENIR

Le quorum (17 membres sur les 33 membres à jour de cotisation) ayant été atteint, avec **15 membres actifs présents et 7 pouvoirs** donnés par des adhérents ne pouvant être présents, l'Assemblée Générale a pu être ouverte, **samedi 15 août 2015**, par le président de Montfuron Avenir, **François Guionnet**.

RAPPORT FINANCIER

Afin de laisser une part plus large aux discussions de fond, la parole à d'abord été donnée à **Sylvain D'Apuzzo**, secrétaire et trésorier-adjoint, afin qu'il puisse faire état de nos comptes (Cf. annexe). Après mise au vote : **le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ MONTFURON AVENIR 2015

François Guionnet, président de Montfuron Avenir, fit ensuite lecture de son rapport moral et d'activité pour l'année 2014-2015.

**Depuis près de dix sept ans notre association se bat pour défendre l'environnement et le patrimoine de notre village.
Elle a souvent été en désaccord avec les élus en place.**

Aux dernières élections municipales moi-même et une partie des membres de notre bureau avons rejoint Jean-Luc Paris sur **une liste d'opposition.**

Suite à notre échec, j'ai proposé lors de la précédente assemblée générale, un changement de tactique vis à vis de la municipalité afin d'établir une meilleure communication avec celle-ci et même d'envisager un partenariat sur des actions visant à protéger le patrimoine existant comme par exemple les ruines du Castellas .

Sans pour autant rassembler la majorité j'ai été élu au poste de président.

Une lettre allant dans ce sens de détente a été envoyée à la Mairie, où **elle a reçu un très bon accueil.** J'ai donc assisté à **plusieurs réunions de travail** sur la mise en place de **chemins de randonnée** promenades autour du village.

J'ai de même rencontré un responsable des monuments historiques aux fins d'étudier la restauration protection et fouilles archéologiques au Castellas.

J'attendais que les membres qui avaient voté mon élection se manifestent un peu plus sur ce sujet.

Le but de l'association est - je le répète - de **protéger et sauvegarder patrimoine et environnement.**
.../...



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 2/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

.../...

L'idée étant de **rassembler et d'attirer de nouveaux adhérents** sur des actions concrètes et en corrélation avec nos objectifs.

Or jusqu'à présent notre prosélytisme a consisté à critiquer les actions de la Mairie ce qui pour de nouveaux arrivants, n'ayant pas les éléments nécessaires pour se faire une opinion personnelle, est **une action contre productive.**

Je pense donc que **cette tentative de changement de politique n'a pas le soutien de nos membres actifs** et que donc l'association est vouée à se scléroser.

Le journal est condamné à reposer sur les mêmes épaules avec le même objectif : chercher querelle avec les élus en place.

C'est pour ces raisons que j'ai le regret de vous annoncer ma démission du poste de président et de membre du bureau.

**François Guionnet,
président de Montfuron Avenir."**

RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ : DÉBATS.

Prenant acte de la décision du président **François Guionnet** de démissionner de ses fonctions et de son implication dans le bureau ; **George Bertrand**, vice-président prend la parole de façon à organiser les débats et discussions, en prenant soin que chacun puisse s'exprimer sans risque d'être interrompu.

Plusieurs personnes s'expriment sur **le bilan de l'association** - qui en 17 ans d'existence a fait preuve de beaucoup d'efficacité, malgré l'absence de réalisation « concrète » visible, et a réussi en dépensant beaucoup d'énergie à obtenir des résultats satisfaisants - mais s'inquiètent de **la direction nouvelle à donner à l'association**, dont les membres ne se renouvellent guère.

Le « projet verger », lotissement qui devrait être aménagé en contrebas du village, fait figure pour certains d'obstacle, un peu décourageant, qui **obligerait à « repartir à zéro »**, comme en 1998, lors qu'il avait fallu mener un combat contre le projet immobilier qui menaçait de clôturer la place du village.

François Guionnet, souligne que son année de présidence lui a permis de constater que **le « regard » de la municipalité sur Montfuron Avenir était en train de changer.**

Manquant de compétences, le conseil municipal accueille désormais avec plus de **bienveillance** les idées nouvelles et les propositions.

Plusieurs personnes comprennent la démission du président, compte-tenu de ses difficultés à impliquer les adhérents **dans la « nouvelle approche »**, plus pragmatique, qu'il avait proposé d'essayer lors de son élection.

George Bertrand rappelle que cette « nouvelle approche » bien que non unanime, avait été **approuvée par la majorité de nos membres.** Il souligne toutefois que **« veiller à ne pas critiquer systématiquement »** c'est prendre **le risque de « ne plus critiquer »...**

Ce qui a pu décevoir nos adhérents.

Il convient donc **que Montfuron Avenir puisse continuer à critiquer**, sans auto-censure, mais **en se recentrant sur ses « bases »**, telles que **le patrimoine et l'urbanisme** [« Développement harmonieux du village » - « Défense de la qualité de la vie »] ou **l'écologie** [« Sauvegarde de l'environnement » - « Préservation des paysages »] ; quitte à adopter un **ton plus positif et moins polémique.**

Sheldon Leader, membre du CA, se veut rassurant : il ne sent pas de gros désaccords parmi les membres de Montfuron Avenir quant au fonctionnement de l'association ou ses objectifs.

.../...



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Page 3/3 + Annexes

«Développement
harmonieux du village

«Sauvegarde de
l'environnement»

«Préservation
des paysages»

«Défense de la qualité
de la vie».

.../...

Martine Bianco rappelle **l'important travail d'information** qu'a fourni Montfuron Avenir au fil des années ; et souligne que notre association est **un lieu de débats** où l'on peut s'informer et discuter des projets, *[dans une commune rétive à la concertation]*.
Il paraît donc très important que Montfuron Avenir communique auprès des non-adhérents et recommence à leur **diffuser plus largement informations et points de vues**.

Au final, il apparaît qu'**au lieu de l'approche « pragmatique »** mis en place l'année dernière - « *Offrir nos compétences et nos idées afin de travailler en collaboration avec la municipalité, sans s'interdire d'exprimer un regard critique constructif* » - il faudrait plutôt : « *Opposer aux actions municipales nos idées et critiques constructives ; sans pour autant s'interdire de leur apporter nos compétences afin collaborer à certains projets utiles à la commune* ».

Une nuance qui paraît mieux convenir à l'état d'esprit des membres de notre association.

Le cas du **projet d'aménagement du « Verger »** occupe aussi une bonne partie des débats.

Les choix du conseil municipal paraissent aberrants. Celui-ci perdant presque toute maîtrise dans la réalisation du projet. Son influence se limitant à la rédaction d'un « règlement spécifique » qui devra **ménager l'aménageur, celui-ci pouvant facilement renoncer au projet**, s'il devenait risqué ou contraignant.

Cependant Montfuron Avenir préfère surtout se concentrer sur **les aspects patrimoniaux, architecturaux et environnementaux** de ce projet.

Pour autant, l'absence d'appel d'offre... le fréquent non respect des délais d'affichage annonçant les conseils municipaux... entachent d'autant plus ce projet.

À l'issue des débats, quelques éclaircissements sont apportés à l'Assemblée Générale quant aux statuts de Montfuron Avenir et la marche à suivre suite à la démission du président.

Les membres restant du CA se réuniront prochainement. Ils co-opteront éventuellement quelques nouveaux membres volontaires ; et procéderont au remaniement du bureau qui officiera jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Élective de 2016.

Puis, **le rapport moral et d'activité 2014-2015** est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ; et **adopté avec 20 voix « Pour » et 2 abstentions**.

**Pour le bureau,
Sylvain D'Apuzzo,
Secrétaire de Montfuron Avenir.**”